

**DÉPARTEMENT : SAVOIE**  
**ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE**  
**COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BLANGY, Maire.

**PRÉSENTS** : MMES et MM BLANGY Jean-Marc, PERNET Florian, BRUNET Michel, GACHET Edith, DUQUESNOIS Olivier, GORRE Alfred, GORRE Xavier, BASSO Philippe, JULLIEN Jean-Charles, FARCE Xavier.

**EXCUSÉS** : BÉTRANCOURT Brigitte (a donné procuration à BASSO Philippe).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : DUQUESNOIS Olivier

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 05.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 1<sup>er</sup> août 2022 suscite des remarques.

Le compte-rendu est approuvé par 8 voix pour, 1 abstention (et 1 absent).

**ORDRE DU JOUR**

1. Local ancienne salle de classe
2. Travaux de réhabilitation du presbytère
3. Convention CAUE (conseil architecture urbanisme environnement) travaux presbytère
4. CCI (chambre de commerce et d'industrie) proposition d'accompagnement
5. Questions diverses

**1 – LOCAL ANCIENNE SALLE DE CLASSE**

Monsieur le Maire rappelle qu'après la rénovation de l'ancienne salle de classe le conseil municipal précédent avait alors décidé de mettre ce local à disposition de l'association l'Entre-Pôt. Une des conditions de cette mise à disposition était de libérer le local dès lors qu'une demande de location serait reçue.

Une demande a été reçue pour y installer une activité artisanale. L'association l'Entre-Pôt est disposée à libérer le local pour la mi-octobre.

Lors du dernier conseil, certains conseillers ont demandé des précisions sur la nature et l'impact des activités futures du locataire. Il s'agit d'une activité de biscuiterie, activité non bruyante et ne dégageant pas de fumée.

Il n'y a pas de travaux à prévoir si ce n'est un raccordement en triphasé. La commune, en tant que propriétaire, se doit pour louer de faire installer un compteur électrique, un compteur d'eau et un compteur de calories pour le chauffage.

M. le Maire propose que la commune loue ce local sur la base de 5€/m<sup>2</sup> (soit 200€ / mois) avec une location de type commercial ou artisanal. Les consommations d'eau, d'électricité et le chauffage seront à la charge du locataire.

M. Alfred GORRE se pose la question de la qualité du local (local commercial par exemple) qui peut imposer certaines règles.

Mme Edith GACHET propose un loyer progressif sur plusieurs mois pour aider l'installation. M. Florian PERNET pense que cela n'est pas nécessaire. M. Olivier DUQUESNOIS précise que la location est déjà peu chère et que, par ailleurs, la procédure pour louer ce local n'a pas permis de faire une publicité depuis la création de la salle.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, par 10 voix pour (M. Florian PERNET ne prend pas part au vote), 0 voix contre, 0 abstention :

➤ **ACCEPTE** de louer le local de l'ancienne salle de classe,

➤ **FIXE** le montant du loyer à 200 € / mois.

## 2 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE

Le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère consiste à entreprendre la création d'un point d'accueil multiservice.

Celui-ci aura deux objectifs :

- apporter des services, qui n'existent pas à l'heure actuelle, à la population d'Albiez le Jeune : un point de restauration – bar, un point de vente de produits d'épicerie de première nécessité, une salle communale à la disposition des associations, une halle communale.
- créer un gîte d'étape – refuge avec une quinzaine de places en hébergement collectif, accolé par la suite à un système d'hébergement « diffus » (chambres chez l'habitant) et une location « d'habitat léger » (environ 3) gérée par le gîte.

Le bâtiment comporte 3 niveaux, le schéma d'aménagement devra viser à créer :

- au 1<sup>er</sup> niveau : une salle bar – restauration, produits d'épicerie  
une cuisine (stockage, etc)  
sanitaires
- au 2<sup>e</sup> niveau : salle hors-sac pour les occupants du gîte  
sanitaires  
salle communale avec accès direct
- au 3<sup>e</sup> niveau : hébergements collectifs

Les investissements devront rester dans le cadre (contraint) d'un budget d'environ 500 000 €. S'il s'avère impossible à respecter, certains travaux prévus par le projet pourront être décalés dans le temps.

| Dépenses HT en €                   |                  | Recettes HT en €   |  | Taux (%) | Montant (€)      |
|------------------------------------|------------------|--------------------|--|----------|------------------|
| Travaux                            | 420 000 €        | État (DETR-DSIL)   |  | 36       | 180 000 €        |
| Honoraires (M.O.)                  | 80 000 €         | Région             |  | 16       | 80 000 €         |
| <i>dont rénovation énergétique</i> | 174 000 €        | Département (FDEC) |  | 44       | 76 560 €         |
|                                    |                  | SDES               |  | 30       | 52 200 €         |
|                                    |                  | Autofinancement    |  | 22,25    | 111 240 €        |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>500 000 €</b> | <b>TOTAL</b>       |  |          | <b>500 000 €</b> |

M. le Maire apporte des compléments d'information et précise que, pour avancer dans ce projet, il est nécessaire d'engager les démarches auprès des organismes compétents pour un accompagnement au choix d'un maître d'œuvre et au chiffrage plus précis du projet.

Pour cela, il serait souhaitable de solliciter le CAUE pour l'aider dans cette démarche.

S'en suit un débat sur la pertinence et la faisabilité du projet.

M. Alfred GORRE fait part de ses craintes sur la viabilité économique du projet et si cela ne risque pas de pénaliser le budget fonctionnement de la commune mais trouve intéressante l'idée de gîte d'étape. M. Olivier DUQUESNOIS rappelle, qu'à son avis, le choix de la Cure n'est pas pertinent car manquant de visibilité pour les gens de passage et risquant de générer un investissement important. De plus l'espace public attendant n'est pas pris en compte (préau, accès, etc).

Interruption de séance à 22h – reprise à 22h20.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 voix contre (A. Gorré), 1 abstention (JC Jullien) :

➤ **DÉCIDE** le principe de la réalisation de cette opération, plafonnée à 500 000€ telle que prévue dans le plan de financement.

Dans le cas où les devis dépasseraient la somme prévue et que cela remette en cause l'ensemble du projet, le conseil municipal sera alors solliciter pour le réévaluer.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce projet (marchés, emprunts...).

### **3 – CONVENTION AVEC LE CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT) TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée avec le CAUE de la Savoie en juin 2021 afin que celui-ci accompagne la municipalité dans ses réflexions en vue de la revitalisation du centre-bourg et le devenir de l'ancien presbytère.

Pour que le CAUE puisse accompagner la municipalité pour finaliser le projet et établir une commande en vue de sa réalisation, une nouvelle convention doit être signée.

Le devis pour cette mission est de 1 250€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, par 10 voix pour, 1 voix contre (A. Gorré), 0 abstention :

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE.

### **4 - CCI (CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE) : PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE**

Suite à la réunion de la commission « Développement et revitalisation du village », où certains participants avaient évoqué la nécessité d'une étude économique plus approfondie, M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il a contacté la chambre de commerce et d'industrie de la Savoie pour un éventuel accompagnement dans le changement de destination du Presbytère.

Leur mission consisterait :

- Etude des marchés potentiels
- Contraintes règlementaires
- Analyse de la faisabilité économique du projet (rentabilité)
- Accompagnement à la mise en œuvre (aide au recrutement de l'exploitant)
- Restitution de l'étude sur site et participation au recrutement de l'exploitant.

Le montant de cet accompagnement oscille entre 6 et 8 000€.

Il fait part de sa réserve sur la prestation et le prix proposé.

M. Jean-Charles JULLIEN pense que l'accompagnement de la CCI devrait être un préalable à l'engagement du projet.

Le Conseil municipal décide de demander plus de précisions sur leur mission et le montant de leurs prestations.

M. Florian PERNET propose de contacter également la Chambre des Métiers.

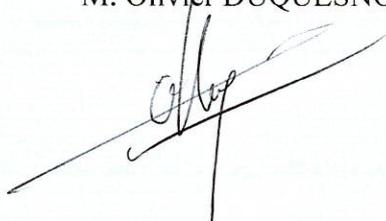
## 5 – QUESTIONS DIVERSES

M. Alfred GORRE demande si l'aire de bivouac a été fréquentée cet été ; M. le Maire et M. Philippe BASSO lui indiquent que la fréquentation a été encourageante.

M. Xavier FARCE informe le conseil municipal de l'arrêt de la cantine pour les élèves de l'école primaire ; se pose donc la question d'une solution de remplacement.

La séance est levée à 23h30

Le Secrétaire de séance  
M. Olivier DUQUESNOIS



Le Maire,  
M. Jean-Marc BLANGY

